

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Joseph CARTIGNY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Marc CHAVENT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Marie-Thérèse PROYART, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Pierre BELY, Anne BOLLACHE, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Jean-Michel BOULME, Éliane CEYZERIAT, Sylvie EL KHOUTABI, Daniel MARTIN-FERRER, David MUGNIER, Séverine PETIT, Alain SICARD.

Etaient absents : Wanda CANALE, Gilles MAJORCZYK, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Anne BOLLACHE à Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET à Thierry DUPUIS, Aimée BADIER à Jean-Michel GIROUX, David MUGNIER à Christian BATAILLY, Alain SICARD à Myriam FANGET.

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37 - présents 24 : 22 titulaires et 2 suppléants, votants : 29

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Ordre du jour de la séance

Projet N°1 - Attributions de compensation 2022

Projet N°2 - Tarif du prix de vente - portage de repas à domicile

Projet N°3 - RIFSEEP, montant du CIA

Projet N°4 - Désignation d'un représentant dans les organismes extérieurs

Projet N°5 - Désignation d'un membre dans les commissions obligatoires

Projet N°6 - Accord cadre SPEEH - SPL ALEC AIN

Projet N°7 - Déclassement d'un chemin au PDIPR

Dominique GABASIO souhaite la bienvenue aux membres du conseil et présente sa commune. La séance se déroule dans la salle des fêtes de Varambon (qui vient d'être rénovée - climatiseur, chauffage). Les 613 habitants se concentrent sur moins de 8 km² sur deux secteurs (le bourg près de la rivière – les hameaux sur la colline). Le château (privé) et l'église sont classés au Patrimoine des Monuments Historiques. L'Auberge est le seul commerce. L'école accueille 45 élèves du CP au CM2. Les sections de maternelles sont accueillies à Druillat.

Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance.

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 24 personnes présentes sur 37 membres.

Le secrétaire de séance est Christian BATAILLY.

Validation du compte-rendu du Conseil du 23 décembre 2021.

Dominique BOUCHON indique que le compte-rendu ne reflète pas la teneur des débats sur le projet de construction d'un ALSH à Jujurieux. Véronique SZYSZ-CHAUVIN explique qu'il n'est pas toujours très facile de faire des comptes rendus qui permettent de retracer les débats. Néanmoins, le sujet sera réabordé en mars au moment du vote du budget car les débats ont soulevé les bonnes questions et le concours d'architecte n'a pas été lancé.

Les membres du Conseil Communautaire valident le compte-rendu.

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations.

Depuis le dernier conseil du 23 décembre 2021, 2 décisions ont été prises par le Président :

- Mise en place d'une ligne de trésorerie (11/01/2022),
- Avenant à la convention pour la télétransmission des actes de commandes publiques (01/02/2022).

Intervention de l'aménageur de la ZAC Ecosphère : état d'avancement.

M. Jean François NERON de Brunet Eco-aménagement et M. Christophe DECLEZ de la SEMCODA présentent l'état d'avancement, la commercialisation avance plus vite que prévu (fin prévue en 2032, en réalité en 2026). Des COPILS se déroulent régulièrement avec les élus. Un document de support peut être transmis aux communes pour présenter le projet aux conseillers municipaux.

- Etat d'avancement de la commercialisation (plans annexés au compte-rendu) :

- SOCATRA (LOT 03) : l'entreprise est installée depuis 1 an.
- PRD (LOT 01) : les travaux sont en cours. Aujourd'hui, 5 cellules sur 8 sont commercialisées. 3 restent disponibles. Le nom du 1^{er} utilisateur, des 5 cellules, est SPI Logistique pour leur client L'OREAL. L'achèvement de l'immeuble est prévu prochainement. La CCRAPC a visité le site SPI LOGISTIQUE à Saint Quentin Fallavier.

La société SPI fera une présentation de l'entreprise et du nombre de postes à pourvoir à la salle des fêtes de Pont d'Ain le **mardi 1^{er} mars à 18h**. L'information a été diffusée sur le site internet et Facebook de la CCRAPC, sur Panneau Pocket et aux mairies. Un communiqué de presse sera édité dans la Voix de l'Ain.

Il y a eu un échange entre Thierry DUPUIS et PRD sur le versement de la compensation agricole collective pour le Projet Alimentaire de Territoire (300 000€ supplémentaire qui seront réinjectés dans des projets collectifs portés par les agriculteurs sur notre territoire).

- PROSOL, groupe FRESH (LOT 04) : les travaux sont en cours. Juin 2022 : livraison de la partie affinage. Septembre 2022 : livraison de l'atelier de découpe. En cours de recrutement aussi, les annonces sont également sur le site de la CCRAPC.



- EXPRESSION VERTE (LOT 05) : promesse de vente signée en décembre 2021. Le dépôt du PC est envisagé début mars 2022. Signature de l'acte de vente pour juillet 2022.
- MICHAUD (LOT 02) : promesse de vente signée en février 2022. Le dépôt du PC est envisagé en mars 2022. Signature de l'acte de vente pour début septembre 2022.
- RDP Holding - EKOSFERE (LOT 06) : promesse de vente signée en février 2022. Le dépôt du PC est envisagé début mars 2022.
- BEA village d'entreprise (LOT 08) : plombier, électricien. 2 cellules sont à l'étude pour la CCRAPC. Signature promesse de vente 1er trimestre 2022.
- FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AIN (LOT 10) : siège de la Fédération Départementale des Chasseurs (bâtiment de 600m² et un parking de 100 places qui permettra l'accueil de séminaires, formations, stages, etc.) Un courrier de proposition a été envoyé ; retour positif de la fédération des chasseurs suite à leur conseil d'administration.
- AGAURA (LOT 11) : Unité de transformation alimentaire. Un courrier de proposition a été envoyé début octobre.
- CCRAPC (LOT 01) : projet communautaire à l'étude (pôle social, salle de sport, micro crèche, coworking, etc.)
- TECHNOFRANCE (Lot N°07) : courrier de proposition envoyé.

- Bilan financier de la ZAC :

- Recettes cumulées au 31/12/2021 : 8 139 186€ HT,
- Dépenses cumulées au 31/12/2021 : 5 945 634€ HT.

Des économies ont pu être réalisées sur les travaux notamment la suppression des 2 raquettes correspondant à la tranche optionnelle des travaux d'aménagement de la ZAC (783 023€ HT) et au niveau des honoraires (90 000€ HT environ) due à la suppression phase 2.

Il est prévu par avenant N°03 au traité de concession une clause de performance réparti comme suit :

- 45% SEMCODA / BEA (50/50)
- 55% CCRAPC

D'autre part, la trésorerie disponible au 31/12/2021 suite à la vente PROSOL est de 2 193 553€ HT.

Aussi, il est envisagé la possibilité de verser un 1^{er} acompte à la CCRAPC de 50% (soit 450 000€ HT). Cependant, le traité de concession prévoit que ce versement intervient en fin de ZAC. Un avenant a été proposé au dernier COPIL. Il reste à vérifier un point fiscal sur l'application de la TVA. Le versement sera effectué dès 2022.

Résultat prévisionnel à la clôture de la ZAC : environ 3 000 000€ HT de bénéfice net, déduction faite des 900 000€ HT dus à la collectivité au traité de concession et les 55% du reste reversé à la CCRAPC, il reste un bénéfice de 1 100 000€.

Les membres du Conseil Communautaire prend acte de cet état d'avancement. La question de la pollution lumineuse est soulevée (certains habitants s'inquiètent). Pour information, la voirie publique utilise des LED et le cahier des charges conseille cette technologie. L'aménageur questionnera les entreprises sur cette problématique.

Présentation de Thibaut ROBIN, chef de projet PAT.

Diplômé en Ingénierie agroalimentaire, il a été recruté le 1^{er} novembre 2021. Le PAT est un moyen pour fédérer différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. Il permet la prise en compte des dimensions sociales, économiques, environnementales et de

santé afin de proposer des axes de développement stratégique dans une démarche collective et concertée.

Le PAT de la collectivité s'articule à ce jour autour 5 axes de travail soit en direction des consommateurs et des agriculteurs pour une alimentation durable, soit auprès des acteurs de la restauration (accompagner l'agriculture locale face aux enjeux actuels, favoriser l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, améliorer l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective).

Les groupes de travail ont identifié des actions prioritaires et vont initier les premiers projets en 2022. Les membres du Conseil sont donc invités à contacter Thibaut ROBIN.

FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

Attributions de compensation 2022

Le Président rappelle la délibération n°2021-008 du 28 janvier 2021 par laquelle il a été décidé de calculer les attributions de compensations annuelles en appliquant les montants du FPIC et des travaux ACI de N-1, ceci permet de déterminer dès le début d'exercice le montant attendu et facilite les prévisions budgétaires tant pour les communes membres que pour la CCRAPC.

Le montant de l'AC 2022 est déterminé de la façon suivante :

$$\text{AC 2021 (hors tvx ACI)} - \text{FPIC 2021} - \text{Montant travaux ACI 2021}$$

Les montants seront les suivants pour 2022 :

Détail calcul des AC 2022				
	AC 2021	Diff FPIC 2020-2021	Intervention ACI Récup coûts	AC 2022
Boyeux St Jérôme	777	- 152		625
Cerdon	16 457	- 317		16 140
Challes la Montagne	1 171	- 80	500	591
Jujurieux	136 937	- 1 103	950	134 884
Labalme sur Cerdon	3 567	- 43		3 524
Mérignat	- 173	- 116	1 400	- 1 689
Neuville sur Ain	214 119	- 1 029	7 850	205 240
Poncin	371 840	- 1 090	4 100	366 650
Pont d'Ain	414 184	- 1 943		412 241
Priay	102 137	- 953		101 184
Saint Alban	17 274	- 116	1 250	15 908
St Jean le Vieux	205 679	- 1 027	2 500	202 152
Serrières sur Ain	24 422	- 55	2 250	22 117
Varambon	30 255	- 324	250	29 681
Total Cnes membres	1 538 646	- 8 348	21 050	1 509 248

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité.*



Pour rappel, le vote des AC se déroulait en fin d'année. Pour préparer au mieux les budgets des communes, elle se fera dorénavant en début d'année N-1.

Il a été proposé à Poncin et Pont d'Ain de retirer le salaire du poste PVD des AC 2021. Cependant, selon la convention, un titre de recette devra être effectué (refacturation) en 2022 pour les 2 années.

Tarif du prix de vente - portage de repas à domicile

La Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays du Cerdon exerce la compétence optionnelle « Gestion du service de portage de repas à domicile » pour les personnes âgées. A ce titre, un marché public a été passé en liaison froide (contraintes réglementaires) à la suite d'un marché infructueux en liaison chaude et prendra effet au 23 février 2022.

Il convient de délibérer pour déterminer le prix de vente des repas qui sera appliqué aux bénéficiaires à compter de cette date.

Pour débiter cette nouvelle prestation, le prix de vente unique de 9,70 euros le repas est proposé, prix identique à celui pratiqué jus' alors.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Pour information, le prix du repas est plus élevé avec ce marché (10€ environ pour la CCRAPC). Le tarif reste inchangé en attendant d'évaluer les coûts, prestations, etc.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Béatrice DE VECCHI

RIFSEEP, montant du CIA

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique se compose

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- Eventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Cependant, selon la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, l'organe délibérant doit, dans la délibération instaurant le RIFSEEP, de fixer un montant de CIA.

Si la détermination du montant de CIA est obligatoire, son versement reste facultatif.

Aussi, il convient de compléter la délibération n°2017-075 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 instaurant la mise en place du RIFSEEP, en précisant le montant du CIA à 0€.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

La Conseil Communautaire a délibéré le montant du CIA à 0€. C'est un choix. Une augmentation du régime indemnitaire a plutôt été mis en place cette année-là.



Rapporteur : Thierry DUPUIS

Désignation d'un représentant dans les organismes extérieurs

Considérant que Marie-Christine CUTURIER a présenté sa démission pour son mandat de maire le 27 octobre 2021 et de fait n'est plus conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement pour représenter la CCRAPC dans les différents organismes où elle siégeait en tant que membre suppléante :

- Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod,
- Etablissement public foncier de l'Ain,
- ALEC 01.

Madame Isabelle DELPLACE propose sa candidature.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Le Conseil Communautaire désigne Isabelle DELPLACE pour remplacer Marie-Christine CUTURIER au Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod, à l'Etablissement public foncier de l'Ain et à l'ALEC 01 en tant que membre suppléante.

Ainsi la nouvelle composition des représentants dans ces organismes est la suivante :

LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'ILE CHAMBOD

- Titulaires : Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY,
- Suppléants : Frédérique MOLLIE, Isabelle DELPLACE.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN - EPF DE L'AIN-

- Administrateur titulaire : Jean-Michel GIROUX,
- Administrateur suppléant : Anne BOLLACHE,
- Délégué titulaire : Dominique GABASIO,
- Délégué suppléant : Isabelle DELPLACE

ALEC 01

- Titulaire : Anne BOLLACHE,
- Suppléant : Isabelle DELPLACE.

Désignation d'un membre dans les commissions obligatoires

Considérant que Marie-Christine CUTURIER a présenté sa démission pour son mandat de maire le 27 octobre 2021 et de fait n'est plus conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement dans les commissions où elle siégeait en tant que membre suppléante : CAO, DSP et à la CLECT.

Madame Isabelle DELPLACE propose sa candidature.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Le Conseil Communautaire désigne Isabelle DELPLACE pour remplacer Marie-Christine CUTURIER à la CAO, à la commission de DSP en tant que membre suppléante et à la CLECT.

Ainsi la nouvelle composition des commissions est la suivante :



CAO et DSP :

- Membres titulaires :

Alain POIZAT

Éric TEYSSIER

Pierre BELY

Christian BATAILLY

Myriam FANGET

- Membres suppléants :

Anne BOLLACHE

Isabelle DELPLACE

Béatrice DE VECCHI

Alain SICARD

Frédérique MOLLIE.

CLECT :

<i>Communes</i>	<i>Membres</i>
<i>Boyeux Saint Jérôme</i>	<i>Marie-Christine CHAPEL</i>
<i>Cerdon</i>	<i>Marc CHAVENT</i>
<i>Challes la Montagne</i>	<i>Isabelle DELPLACE</i>
<i>Jujurieux</i>	<i>Anne BOLLACHE</i>
<i>Labalme</i>	<i>Frédérique MOLLIE</i>
<i>Mérignat</i>	<i>Alain POIZAT</i>
<i>Neuville sur Ain</i>	<i>Thierry DUPUIS,</i>
<i>Poncin</i>	<i>Jean-Michel GIROUX</i>
<i>Pont d'Ain</i>	<i>Jean-Marc JEANDEMANGE</i>
<i>Priay</i>	<i>Fabienne CHARMETANT</i>
<i>Saint Alban</i>	<i>Béatrice DE VECCHI</i>
<i>St Jean le Vieux</i>	<i>Christian BATAILLY</i>
<i>Serrières-Sur-Ain</i>	<i>Jean-Michel BOULME</i>
<i>Varambon</i>	<i>Dominique GABASIO</i>

HABITAT-LOGEMENT

Rapporteur : Thierry DUPUIS

Accord cadre SPPEH - SPL ALEC AIN

Le 4 octobre 2021, la SPL AIN ALEC a été créée suite à l'entrée au capital et la signature des statuts du Conseil départemental de l'Ain et des EPCI du territoire dont la CCRAPC. Néanmoins, pour des raisons de simplification financière et comptable, la SPL a décidé de surseoir le démarrage de son activité au 1^{er} janvier 2022.

La CCRAPC, actionnaire de la SPL ALEC AIN, souhaite poursuivre la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) sur son territoire.



Le présent accord-cadre définit les conditions générales d'animation du SPEEH jusqu'au 31 décembre 2023 à travers différents actes (information, conseil et accompagnement à la rénovation énergétique).

Le financement maximal de l'accord-cadre est fixé à 37 755 € HT pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2023. Le détail du nombre d'actes ainsi que le plan de financement sont détaillés en annexe de l'accord-cadre.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Marc CHAVENT

Déclassement d'un chemin au PDIPR

À la suite des intempéries de l'hiver, le chemin d'accès à la cascade de la Fouge, sur les communes de Cerdon et Boyeux Saint Jérôme, est devenu impraticable et très dangereux. Des investissements très importants seraient nécessaires pour rendre à nouveau accessibles ses sentiers et les sécuriser.

En accord avec les communes concernées, il est proposé de retirer la boucle « Circuits des cascades » des parcours inscrits au PDIPR.

La communauté de communes RAPC informera le Département.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Il est nécessaire dans un premier temps d'arrêter la promotion de cette boucle pour limiter les visites. Cerdon et les autres communes concernées ont pris un arrêté pour interdire l'accès au site.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Frédéric MONGHAL exprime le souhait de créer un groupe de travail concernant la future déchetterie unique avec des élus de chaque commune. A savoir que la mise aux normes des règles de sécurité coûterait plus chère que la création d'une seule déchetterie. En général, c'est 1 déchetterie pour 15 000 habitants (sur le territoire, 1 pour 5000 habitants).

De plus, à partir de 2024, le tri des biodéchets sera mis en place. Dès 2026, l'enfouissement sera interdit. Il faut donc dès maintenant valoriser les déchets et les recycler le plus possible.

Une étude stratégique sur l'emplacement de la future déchetterie avec propositions de solutions alternatives a été lancée (coût, services complémentaires à la population, recettes, lieu, risques, possibilité d'une ressourcerie, etc.).

La réunion aura lieu **le mardi 1er mars** à 18h00 (salle de réunion du siège au 2ème étage) avec le bureau d'études INDDIGO.

L'ordre du jour vous sera envoyé par courrier.



➤ Afin d'équilibrer le budget de la CCRAPC, consolider le programme d'investissement et se projeter jusqu'en 2026, une prospective budgétaire était nécessaire et a été faite avec l'aide du cabinet KPMG. Le coût s'élève à environ 6500€. L'analyse a été présentée au Bureau du 10 février et le sera au Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

➤ Le groupe de travail concernant la communication de la CCRAPC (magazine, fiches de présentation sur les compétences, etc.) est toujours d'actualité. Les membres du conseil sont invités à contacter Véronique SZYS-CHAUVIN s'ils souhaitent participer à ce groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,
Thierry DUPUIS



- Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège de la Communauté de Communes, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, après transmission en Préfecture.
- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le jeudi 10 mars à 18h30.
- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 17 mars 2022 à 18H30 à NEUVILLE SUR AIN.